



# COMITE DES FETES DE THEZY-GLIMONT

Chemin de l'Avre

10 SEPTEMBRE 2011



## JOURNÉE CHAMPÊTRE AUX BORDS DE L'AVRE

Début des activités à 14 h 30 - Chemin de l'Avre



**Promenade en canoë** (prévoir vêtements de rechange)



**Promenade à vélo** (2 circuits possibles)



**Promenade pédestre** (2 circuits possibles)



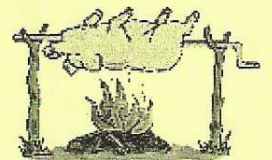
**Parties de boules** (pour le plaisir et la détente)

**Pour les plus sportifs, possibilité de participer à l'AVRE-ATHLON  
enchaînant les disciplines : Canoë, Vélo et Course**

### Buvette et Restauration

Au menu pour 10 € : Cochon de lait grillé  
accompagné de ses légumes - tarte

Menu enfant à 5 € : Jambon - Chips - Boisson



21 h 30 : Feu de joie réalisé  
par la Commission Jeunesse

# THEZY-GUMONT - 10 SEPTEMBRE 2011

## « JOURNÉE CHAMPÊTRE AUX BORDS DE L'AVRE »

### Organisation et Réservations

#### Règlement :

Un parent ou adulte doit accompagner les enfants mineurs de moins de 12 ans pour les activités vélo, promenade et canoë.

Le port du casque est obligatoire pour les promenades à vélo. (casque et vélo non fournis).

Pour les descentes en canoë :

Les participants certifient savoir nager au moins 50 m et être parfaitement à l'aise dans l'eau.

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire (prêté sur place).

Toutes les participations aux activités, s'effectueront, pour les enfants sous la responsabilité des parents, pour les adultes sous leur propre responsabilité.

Pour les mineurs une autorisation parentale est nécessaire pour participer aux activités : vélo, canoë.

---

### **Réponse avant le LUNDI 5 SEPTEMBRE - Places limitées**

Réservations :       CANOË       VÉLO       TRIATHLON

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Prénom de l'enfant ou des enfants : \_\_\_\_\_

Age des enfants : \_\_\_\_\_

Nbre d'enfants : \_\_\_\_\_  Certifie qu'il(s) sait (savent) nager

Autorise mon/mes enfants à participer à ces activités

---

#### Réservations pour les repas :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nbre de repas (adulte) : ..... x 10 € = ..... (règlement à l'ordre du Comité des Fêtes)

Nbre de repas (enfants - 8 ans) : ..... x 5 € = ..... (règlement à l'ordre du Comité des Fêtes)